



DELIBERATION N°

2020/016

Séance du 7 septembre 2020 à 19h

Membres présents : 13/15

Mesdames et Messieurs Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD, Sonie BERNARD, Magali BONIN, Emilie CANO, Yann CHAUVEL, Gwladys LOISEL, Alexandre MARTIN, Nadine ROY, Eddie SAINT-MAURICE, Geneviève TOURNIER, Stéphane VEYRET, Dominique VEYRON

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Nadine ROY, maire.

Objet : Recrutement d'un contrat aidé ou agent en service civique pour l'accueil périscolaire

Afin de pallier au surnombre d'enfants inscrits aux activités périscolaires (cantine, garderie), les élus pourraient être amenés à recruter une personne en contrat aidé ou en service civique.

Après échange et afin de préalablement quantifier les besoins et les coûts, le principe de recrutement d'une personne en contrat aidé ou en service civique est adopté

Vote pour le principe de recrutement d'un contrat aidé ou agent en service civique pour l'accueil périscolaire

Pour : 13

Fait et délibéré en mairie le 7 septembre 2020,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de La Tour-du-Pin le 8 septembre 2020.

Publié le 8 septembre 2020

Le Maire,

N ROY



env
si pres
le 2019



DELIBERATION N° 2020/015

Séance du 7 septembre 2020 à 19h

*en
9/ptop
10/2019*

Membres présents : 13/15

Mesdames et Messieurs Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD, Sonie BERNARD, Magali BONIN, Emilie CANO, Yann CHAUVEL, Gwladys LOISEL, Alexandre MARTIN, Nadine ROY, Eddie SAINT-MAURICE, Geneviève TOURNIER, Stéphane VEYRET, Dominique VEYRON

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Nadine ROY, maire.

Objet : Modalités d'octroi d'une prime exceptionnelle annuelle aux personnels

Les modalités d'octroi d'une prime exceptionnelle annuelle aux personnels ayant été adoptées en 2014, il convient d'aborder ce sujet avec les membres du nouveau conseil municipal.

Après échanges, il est décidé que la prime exceptionnelle annuelle serait attribuée aux personnels titulaires selon le calcul suivant : 1/12 du traitement indiciaire de base annuel au prorata du temps de présence effective. En cas de sanction disciplinaire, cette prime peut faire l'objet d'une suppression ou d'une modification de la part de l'employeur après approbation du conseil municipal. Le calcul sera effectué par les membres de la commission scolaire. La prime sera versée en Décembre.

Vote pour l'adoption des modalités d'octroi de la prime exceptionnelle annuelle aux personnels

Pour : 10

Contre : 1

Abstention : 2

Fait et délibéré en mairie le 7 septembre 2020,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de La Tour-du-Pin le 8 septembre 2020.

Publié le 8 septembre 2020



Le Maire

N ROY



DELIBERATION N°

2020/014

Séance du 7 septembre 2020 à 19h

*en
signature
le 10/09*

Membres présents : 13/15

Mesdames et Messieurs Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD, Sonie BERNARD, Magali BONIN, Emilie CANO, Yann CHAUVEL, Gwladys LOISEL, Alexandre MARTIN, Nadine ROY, Eddie SAINT-MAURICE, Geneviève TOURNIER, Stéphane VEYRET, Dominique VEYRON

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Nadine ROY, maire.

Objet : Convention Regroupement Pédagogique Intercommunal

Les écoles de Crachier et Chèzeneuve sont regroupées en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal). La convention s'y afférant établie en 1992 n'était plus adaptée au fonctionnement actuel. Les commissions scolaires ont travaillé à la rédaction d'une nouvelle convention prenant en compte le fonctionnement des deux écoles et le financement des frais engagés tant au niveau scolaire que périscolaire.

Vote pour l'adoption de la nouvelle convention RPI

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en mairie le 7 septembre 2020,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de La Tour-du-Pin le 8 septembre 2020.

Publié le 8 septembre 2020

Le Maire

N ROY

